

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT N ° II-CL215

présenté par

Mme Élisabeth Martin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Relations avec les collectivités territoriales »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	2 700 000	0
Concours spécifiques et administration	0	2 700 000
TOTAUX	2 700 000	2 700 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous souhaitons augmenter la dotation politique de la ville (DPV) à hauteur de l'inflation prévisionnelle pour 2024 (+1,8%).

Le Gouvernement se félicite que les dotations vers les collectivités soient maintenues à un même niveau, or si elles ne suivent pas l'inflation c'est une perte nette pour les collectivités. Cela est d'autant plus préoccupant pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) qui bénéficient de cette dotation, alors même que le budget 2025 prévoit une baisse du programme "politique de la ville" de 87 millions d'euros, et ce alors que le nombre de QPV augmente (il est passé de 1 296 à 1 362 en France hexagonale).

Le Réseau des élus insoumis et citoyens a lancé un appel à témoignage auprès de ses élus sur l'impact de l'austérité dans les collectivités. Des élus locaux insoumis nous ont alerté sur les annonces inquiétantes pour la politique de la ville cette année dont la baisse de financement de centres sociaux ou encore l'arrêt de financement d'équipes de médiateurs. Dans certaines villes où le taux de pauvreté est important les millions d'efforts demandés financièrement impactent directement les populations les plus pauvres.

Malgré des recettes au ralenti comparé à leurs dépenses, et une épargne brute qui chuterait en 2024 de -8,7% par rapport à 2023, les collectivités continuent d'investir avec des dépenses d'investissement prévisionnelles de +7%, ce qui entraîne un fort besoin de financement qui sera assuré en partie par plus d'endettement et par un prélèvement sur leur fond de roulement. L'auto-financement des collectivités ne couvrirait que 26% de l'investissement en 2024, contre 33% en 2023 et 40% en 2022.

Ce haut niveau d'investissement n'est toujours pas suffisant face aux impératifs de bifurcation écologique : dans son étude du 13 septembre 2024, l'I4CE estime que les collectivités doivent plus que doubler leurs investissements pour s'aligner avec les objectifs de la planification écologique. En augmentation de +44% depuis 2017, les investissements locaux favorables au climat atteignent 10 milliards en 2023 mais les besoins sont estimés à 11mds supplémentaires par an et en moyenne d'ici 2030. Pourtant, le gouvernement, à contre-courant total des besoins, opère une coupe drastique dans le Fonds vert qui passe de 2,5 milliards à seulement 1 milliard cette année, et les dotations d'investissement des collectivités stagnent et donc baissent en termes réels.

Nous proposons donc d'encourager l'investissement local par la revalorisation de la DPV à hauteur de l'inflation prévisionnelle.

Il est proposé de transférer 2 700 000 euros en AE et 2 700 000 euros CP de l'action 02 "Administration des relations avec les collectivités territoriales" du programme 122 "Concours spécifiques et administration" vers l'action 01 "Soutien aux projets des communes et groupements de communes" du programme 119 "Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements", et nous invitons le Gouvernement à lever le gage car nous ne souhaitons pas réduire les dépenses d'autres collectivités.